

Mairie de MOISSEY - Bulletin d'information AOUT 2015

DANS CE
NUMÉRO

Arrêté du MAIRE brûlage des végétaux	1
Réunion programme PPAPA Séniors	1
Nouveaux horaires de la POSTE 22/12/2015	2
Au conseil municipal du 24/08/2015	2
Inscriptions Elections Régionales 6 et 13/12/2015	3
Point sur les travaux en cours	3
Fiscalité 2015 CDC NOJ	3
Affouages Borne véhicules électriques	4
Informations diverses	

Arrêté du Maire

Réglementation des feux domestiques dans les zones d'habitation – Extrait de l'arrêté du 7 juillet

Sont autorisés les feux de végétaux secs issus de la taille des haies, d'arbustes, résidus d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires, uniquement les jours ouvrables en décembre, janvier, février de 11 heures à 15 h 30 et le reste de l'année de 10 h à 16 h 30.

Sont interdits, tous brûlages d'autres matières d'origine non végétale (plastique, pneus, huile, etc ...) de papier, de carton, et de produits résultant de la tonte.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter certaines conditions dont le détail figure dans l'arrêté consultable au panneau d'affichage ou en Mairie et nous vous invitons à le consulter avant tout brûlage de végétaux :

Sur les végétaux pouvant être brûlés

Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé

Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage

Sur les conditions diverses de sécurité

interdit à moins de 10 mètres des habitations voisine, et de la voie publique

Programme de préservation de l'autonomie des Personnes Agées (PPAPA) Séniors, devenez acteur de votre santé

Pour préserver la qualité de vie et l'autonomie des personnes de plus de 55 ans vivant à domicile, la Mutualité Française s'engage et déploie, dans le cadre du Programme de préservation de l'autonomie des Personnes Agées (PPAPA) des actions de prévention santé.

Yves ROBINET, responsable de la commission des anciens, a rencontré Anne BACHELUT, animatrice de la mutualité française, en vue de la mise en place, sur la commune, d'atelier mémoire pour les personnes autonomes à partir de 55 ans. Ces ateliers organisés par le Programme de Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées (PPAPA)

Articulés autour de la thématique de la « Mémoire », les ateliers s'organisent autour d'un module de 12 séances. Les ateliers « Mémomut » sont accessibles à tous et permettent de travailler et d'entretenir sa mémoire en pratiquant des activités simples et ludiques.

Ouverts aux personnes de plus de 55 ans et autonome (groupe de 15 participants), les ateliers visent à sensibiliser les seniors sur l'importance de prendre soin de sa santé quotidiennement.

Une réunion de présentation aura lieu le mardi 22 septembre 2015 à 14 h 30 dans la salle du conseil municipal.

Cette réunion, co-animée par la coordonnatrice du Programme de préservation de l'autonomie des Personnes Agées Programme de préservation de l'autonomie des Personnes Agées, Charlotte CORDELIER ainsi que l'animatrice de la Mutualité Française, Mme BACHELUT visera à présenter le programme PPAPA et informer le public sur le contenu et le déroulement des ateliers « Mémomut » qui auront lieu prochainement à MOISSEY.

Renseignements auprès de :

Charlotte CORDELIER c.cordelier@ireps-fc.fr 03 84 47 21 75
Yves ROBINET distribuera des Invitations

Nouveaux horaires de la poste au 22 décembre 2015

Le conseil municipal prend connaissance des nouveaux horaires suite à la future organisation du « Facteur Guichet » décidée par les services de la POSTE

	BUREAU DE MOISSEY				TOTAL JOURNEE GUICHET
	GUICHET		DISTRIBUTION		
	Début	Fin	début	fin	
LUNDI	08 H 30	11 H 30	12 H 30	15 H 30	03 H 00
MARDI	08 H 30	11 H 30	12 H 30	15 H 30	03 H 00
MERCREDI	08 H 30	11 H 30	12 H 30	15 H 30	03 H 00
JEUDI	08 H 30	11 H 30	12 H 30	15 H 30	03 H 00
VENDREDI	08 H 30	11 H 30	12 H 30	15 H 30	03 H 00
SAMEDI	FERME	FERME	10 H 00	13 H 00	03 H 00
					15 H 00

Le Maire indique qu'il va rencontrer les syndicats en compagnie de Marie-Pierre afin de faire modifier la fermeture du samedi matin qui n'est pas acceptable pour toutes les personnes qui travaillent.

Au conseil municipal du 25 août 2015

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL: Le Maire communique au conseil municipal la lettre de Monsieur Franck TOINARD en date 31 Juillet 2015 faisant part de sa démission de sa fonction de conseiller municipal. Le conseil municipal décide de laisser le poste vacant.

Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS—CHOIX DU CENTRE DE PREMIER APPEL

Par lettre en date du 18 juin 2015 le Service Départemental d'Incendie et de secours propose à la commune de MOISSEY son rattachement au futur Centre de secours de DOLE/CHOISEY au lieu de THERVAY, en premier appel depuis 2010. Le conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition du règlement opérationnel avant le 30 septembre. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à la proposition du SDIS concernant son rattachement au SDIS de DOLE et demande son maintien au Centre de secours de THERVAY, bien équipé pour ses missions et qui se développe à travers le recrutement de jeunes sapeurs-pompiers volontaires.

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES—REUNION CDC/NOJ du 20/08/2015

Monsieur le Préfet du Jura a été contraint de saisir la chambre régionale des comptes du défaut d'adoption du budget primitif de la CDC NOJ puisqu'il n'a pas été voté dans les temps, de même que la fiscalité. Il revient alors à la Chambre régionale des comptes de formuler des propositions de règlement du budget. C'est ce document qui a été présenté aux membres de la communauté de Communes en Présence de M. le Préfet du JURA, qui le rendra exécutoire. Outre des mesures d'économie visant à réduire les dépenses et plus particulièrement sur la masse salariale, ce budget prévoit notamment une hausse de la fiscalité de 25 % afin de permettre une recette supplémentaire de 130 487 € destinée à couvrir toutes les factures 2014 en retard (SICTOM, loyer OPH principalement). Le Maire indique que le budget qu'il avait proposé, proche de celui de la cour des comptes, prévoyait une augmentation des impôts de 12 %, et qu'il tenait compte des dépenses et recettes de décembre, alors que la cour des comptes n'intègre que les dépenses d'où la différence qui a été comblée par une hausse plus importante de la fiscalité. La proposition de la cour des comptes ne sera pas modifiée malgré son intervention et le Monsieur le Préfet déclare assumer l'entière responsabilité de cette augmentation.

DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES DU LOTISSEMENT CONSORTS ROBERT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Ainsi, la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal adopte la dénomination « Rue du Pérousot » pour la rue reliant la rue basse à la Rue du Mont Guérin et « Rue du Parc » pour celle sans issue partant de cette nouvelle Rue en direction de la Rue des Prés d'Amont et fixe la numérotation correspondante d'après les instructions préconisées par l'INSEE : numéros impairs à gauche, pairs à droite en partant du centre du Village.

REOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES DELAIS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Pour pouvoir voter aux élections régionales les 6 et 13 décembre 2015, les demandes d'inscription sont exceptionnellement recevables jusqu'au 30 septembre 2015. Le décret n° 2015-882 du 17 juillet 2015 permet la prise en compte dans les listes électorales lors du scrutin régional prévu en décembre 2015 des demandes d'inscriptions déposées du 1er janvier au 30 septembre 2015. Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales sur la base des données transmises par l'Insee par le biais du recensement citoyen. **Renseignements en Mairie.**

TRAVAUX DIVERS

Immeuble ZOCCHETTI : Les travaux de démolition sont prévus mi-septembre. Un arrêté de circulation sera pris compte-tenu que le passage par la Rue de la Serre sera impossible pendant plusieurs jours.

Lotissement ROBERT : un chiffrage a été demandé à l'entreprise PETITJEAN pour des travaux de pose d'une grille pour écoulement des eaux et bouche à la sortie du lotissement

Viabilisation terrain : cette entreprise sera également consultée pour un devis de viabilisation Eau et Assainissement d'une parcelle de terrain située Rue des Prés d'Amont, derrière chez M. et Mme FARGEAS.

Travaux d'isolation : Des devis seront établis en septembre pour réaliser des travaux d'isolation des combles des différents bâtiments communaux.

Travaux aux écoles : le changement des WC à la Turc, la robinetterie de la salle centrale, et l'installation d'un WC dans la tour ont été faits pendant les vacances scolaires par l'entreprise MATA. Coût : 3 250 € qui seront pris sur les crédits alloués dans le cadre du Fonds d'amorçage. Reste à réaliser des travaux de peinture par quelques parents volontaires.

Mise aux normes électricité du Caveau : Travaux électrique + Alarme confiés à l'entreprise AEV-JOLY coût : 2 720 € - Reste à faire l'accès handicapé + porte battante

Installation prise triphasée à l'école : Demandée par les parents d'élèves pour la réalisation du jus de pommes, il s'avère qu'il en existe déjà une au caveau. Voir les modifications à apporter au niveau du stérilisateur pour permettre le branchement.

Acquisition Bâtiment du Conseil Général Rue d'Auxonne : La commune est désormais propriétaire, Fabrice OCLER disposera des clefs la semaine prochaine pour entreposer son matériel.

Local poubelle à côté du Caveau : Il sera aménagé par les membres de l'association pétanque pour en faire un local pétanque.

Chauffe-eau électrique local stade de foot : L'installation a été faite par l'Ets MATA Coût : 756 €

POUR RETIRER VOTRE CARTE JEUNE vous devrez fournir votre adresse e-mail et votre n° de portable pour la création de l'espace personnel du jeune sur www.jeunes-fc.com.

La saisie des informations personnelles des jeunes lors du retrait de la carte en Mairie est fondamentale. Elle répond à des enjeux de développement des activités de la carte Avantages Jeunes.

Quand la mairie validera la carte, le jeune ou ses parents recevront un mail qui expliquera que tous les avantages ne sont pas que dans leur guide de réduction qu'ils viennent d'acquérir mais que beaucoup d'offres sont dans leur espace perso et que régulièrement dans l'année des nouvelles offres très avantageuses apparaîtront.

Ils recevront automatiquement un e-mail avec leur mot de passe pour s'y connecter. Grace à leur adresse email, ils recevront également une newsletter mensuelle. Le numéro de portable est utilisé pour envoyer des SMS sur des événements majeurs de la carte Avantages Jeunes (5 fois/an).

FISCALITE 2015 CDC NOJ

Taxe d'habitation

Taux 2014 : 8.57 % Taux 2015 : 10.71 %

Produit = 328 874 €

Foncier Bâti

Taux 2014 : 9.10% Taux 2015 : 11.38 %

Produit = 229 093 €

Foncier Non Bâti

Taux 2014 : 16.83% Taux 2015 : 21.04%

Produit = 74 662 €

Cotisation Foncière des Entreprises

Taux 2014 : 8.52% Taux 2015 : 10.65 %

Produit = 19 809 €

RECETTE ATTENDUE = 652 437 €

TAXES FONCIERES 2015 : Pour la majorité des communes, les avis des taxes foncières 2015 feront l'objet d'une remise à la Poste à compter du 1er septembre 2015 avec une date de majoration au 15/10/2015. Le service des impôts nous a informé que les 12 communes dépendant de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura feront l'objet d'une imposition différée. **Cette spécificité est liée à la saisine budgétaire de la Chambre Régionale des Comptes . De ce fait, les avis d'imposition de taxe foncière devraient être remis à la Poste dans le courant du mois de novembre avec une date de majoration au 15 décembre 2015.**

AFFOUAGES 2015-2016

parcelles 15, 17 et 19

Les inscriptions seront reçues en Mairie jusqu'au

SAMEDI 03 octobre 2015

Les affouagistes intéressés devront s'engager à respecter les prescriptions d'exploitation figurant dans le règlement d'affouage qu'ils devront signer et notamment les délais impartis. Fournir également une assurance RC

MOISSEY PETANQUE

Concours de pétanque le

le samedi 26 septembre 2015 de 13 à 1 h

Renseignements et inscriptions auprès de
M. Marcelin JOBARD, Président, Tel 03 84 72 55 78

IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE

Conscient que le développement des véhicules électriques passe par un maillage adapté du territoire et que cet aménagement accroît l'attractivité de la place, le conseil municipal accepte à l'unanimité moins 2 abstentions, l'implantation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques sur la Place de la Fontaine. Installation à la charge du conseil général, fonctionnement et maintenance, à la charge de la commune;

BADGE DECHETTERIE—RAPPEL

EN CAS DE CHANGEMENT DE

PROPRIETAIRE, le badge doit être remis

au successeur ou rendu en MAIRIE

EN AUCUN CAS IL NE DOIT ETRE CONSERVE

NOUNOURSERIE

Depuis la réouverture le 24 août, une directrice remplaçante, Mme Frédérique MOUREAUX, a été nommée pour remplacer Mme Julie LALORCEY, en congé maladie suivi d'un congé maternité. La fréquentation est complète. Les communes non adhérentes (MENOTEY, MONTMIREY-LA-VILLE, CHEVIGNY ...) dont les enfants sont accueillis, seront à nouveau consulter pour faire partie du SIVU.



Infos pratiques

Déchetterie de Montmirey-le-Château

Tel 03 84 70 26 76 - Horaires d'été

01/04/2015 au 31/10/2015

Mercredi et samedi

9 h 00 à 11 h 45 – 13 h 30 à 17 h 45

Tel. Nounourserie : 03 84 70 31 58

Ouverture du secrétariat de la MAIRIE :

Mardi de 9 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Vendredi de 9 à 11 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30

Tel : 03 84 70 24 93

Mairiemoissey@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des Adjoint

Mardi 18 h à 19h

Samedi de 10 h à 11 h 30 et sur RV

Bureau de Poste de Moissey

Matin : 8 h 30 – 11 h 30

Après-midi : 14 h 00 – 16 h 30 mn

tel. 03 84 70 24 61

AS MOISSEY

Calendrier des matchs séniors

06/09/2015	15 h	Moissey—Grand Lons Jura
13/09/2015	15 h	Foucherans—Moissey
20/09/2015	15 h	Moissey—Souvans
27/09/2015	15 h	Molay—Moissey
04/10/2015	15 h	Moissey—Archelange
18/10/2015	15 h	Aiglepierre—Moissey
25/10/2015	15 h	Moissey—Jura Dolois Foot 3
08/11/2015	14 h 30	Moissey—Mouchard Arc 2
15/11/2015	14 h 30	Choissey—Moissey
22/11/2015	14 h 30	Moissey—Poligny Grimont 3
29/11/2015	14 h 30	Trois Monts 2 —Moissey
06/03/2016	15 h	Moissey—Foucherans 2
13/03/2016	15 h	Souvans—Moissey
20/03/2016	15 h	Moissey—Molay
03/04/2016	15 h	Archelange—Moissey
10/04/2016	15 h	Moissey—Aiglepierre
17/04/2016	15 h	Moissey—Grand Lons Jura
24/04/2016	15 h	Jura Dolois Foot 3—Moissey
01/05/2016	15 h	Mouchard Arc 2—Moissey
08/05/2016	15 h	Poligny Grimont 3—Moissey
22/05/2016	15 h	Moissey—Trois Monts 2
29/05/2016	15 h	Grand Lons Jura—Moissey

VESTIAIRES du FOOT Une étude a été commandée pour connaître la faisabilité d'une opération de restructuration et extension des vestiaires de foot. Elle permettra de savoir s'il la commune engage dans cette opération avec un dossier de subvention à déposer avant le 30 mars 2016 dans le cadre des fonds Euro 2016.